

“Une Communauté en pleine déconfiture...”

Terres d'Aurignac : la justice est saisie



C'est une enquête qui devrait permettre de confondre la fausse délibération qui semblerait avoir permis au Président d'utiliser une ligne de crédit de plusieurs centaines de milliers d'euros. Page 2

A LA UNE

Les élus sont déterminés

Terres d'Aurignac : la justice est saisie

Après, la lettre écrite au Procureur de la République, plusieurs communes membres de la Communauté de Communes des terres d'Aurignac ont fait délibérer leur conseil municipal en plein été. Ce fait rare est à la hauteur de l'inquiétude que les citoyens ont fait remonter en termes vifs auprès des élus. Comment et pourquoi payeront-ils les 160% de hausses des impôts locaux ?

Toutes sensibilités confondues les communes ont voté

Elles ont réagi et délibéré. De Boussan, fief de l'ancien Conseiller général Patrick Boube à Saint-André, fief de M De Galard, de Terrebasse, fief de Thomas Faure (qui mène les opposants face au duo Guilhot/ Losego) à Esparron, une même colère républicaine gronde.

Une triple demande
Les délibérations souhaitent ; un contrôle de la ges-



tion de la Communauté de communes, approuvent la saisine du Procureur de la République. Demandent que l'ATD (agence technique départementale) les conseillent sur la gestion future. Il est superfétatoire d'ajouter que tous veulent la démission du Président et de

ceux qui l'entourent et le soutiennent encore. Le Procureur saisi, c'est une enquête qui devrait permettre de confondre la fausse délibération qui semblerait avoir permis au Président d'utiliser une ligne de crédit de plusieurs centaines de milliers d'euros. Les fonction-

naires ayant tout particulièrement à dénoncer de tels actes au nom de l'article 40 du code de procédure Pénale seront, bien évidemment, au premier rang des personnes qui devraient être interrogées.

LPJ

Impôts locaux : à quand la douloureuse ?

Chaque année les feuilles d'impôts locaux tombent à l'automne comme les feuilles des arbres.

Mais lorsque un nouveau calcul doit être fait suite à une augmentation, comme c'est le cas aujourd'hui pour les Terres d'Aurignac l'envoi des feuilles d'impôts par les

services fiscaux est décalée. La grande question est donc quand arrivera “La Douloureuse” dans chaque foyer ? Fin novembre ? Début décembre ? Ou en janvier

après les régionales pour...éviter un vote sanction ? La question est posée mais dans tous les cas vous devrez payer !

LPJ